

L'association ETAPE
a le plaisir de vous proposer une première formation au
Modèle SACCADE les 18 & 19 novembre 2020

L'association ETAPE, basée à Artigues-Près-Bordeaux, a été créée le 25 septembre 2014.

Elle est rattachée à une structure d'accueil et de prise en charge pour enfants et adolescents atteints de Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) ou troubles apparentés.

L'une des missions de notre association est également de sensibiliser le public, petits et grands, au TSA, au handicap et à la différence.

Nous souhaitons désormais proposer des formations de qualité pour les professionnels et les proches de personnes avec un TSA. Nous faisons le choix d'organiser une formation de deux jours au modèle SACCADE, dispensée par une équipe spécialisée et proposant une réflexion et un modèle innovant.

Modalités d'inscription

Les inscriptions ne sont effectives:

- que si le nombre de participants inscrits est suffisant
- que si le règlement par chèque est joint au bulletin d'inscription

La place n'est réservée que lorsque le participant reçoit un mail de confirmation.

Si la formation est annulée par ETAPE, le règlement peut-être retourné. Nous ne vous verserons pas d'autre indemnité que le remboursement des sommes versées.

En cas d'annulation de l'inscription par le participant, si celle-ci est demandée au plus tard un mois avant la formation, par email avec accusé de notre part, le règlement sera retourné exceptée la somme non remboursable (cf. bulletin d'inscription).

Les tarifs indiqués ne comprennent pas les déplacements, l'hébergement et les repas des participants. Le coût de la formation est non assujetti à la TVA.

Si le participant ne se présente pas sur le lieu de la formation, le règlement intégral sera encaissé. Si le participant ne souhaite plus, ou ne peut participer à une demi-journée une fois la formation commencée, il n'y aura pas de remboursement effectué.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Instance de Bordeaux sera compétent pour régler le litige.

Les places sont limitées. Toutes les demandes non satisfaites seront inscrites sur liste d'attente. En cas de désistement, la place est proposée à la première personne inscrite sur la liste.

BULLETIN D'INSCRIPTION

TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE LA STRUCTURE DE PENSÉE AUTISTIQUE ET LE MODÈLE NEURODÉVELOPPEMENTAL SACCADE (FISP 1)

Par Brigitte HARRISSON & Lise SAINT-CHARLES

Les 18 & 19 novembre 2020
De 9H00 à 16H00

Lieu: **BORDEAUX** (la salle exacte vous sera précisée ultérieurement)

NOM :

.....

PRÉNOM :

.....

MAIL (obligatoire) :

.....

Tarifs :

- Famille/personne avec un TSA : 380€ (justifié par copie de carte handicap ou tout autre document MDPH) en **2 chèques**, un de **100€** non remboursable si annulation de la part du participant et un de **280€**
- Étudiant : 380€ (justifié par copie du certificat de scolarité) en **2 chèques** un de **100€** non remboursable si annulation de la part du participant et un de **280€**
- Professionnel (précisez le domaine).....: 570€ en **2 chèques** un de **100€** non remboursable si annulation de la part du participant et un de **470€**

Signature + mention à recopier « J'ai bien lu et accepte les modalités et règlement d'inscription »

Règlement à l'ordre de l'**ASSOCIATION ETAPE**

A adresser à:

Association ETAPE - 59 Avenue du Périgord 33370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX

SIREN: 807 548 060 / SIRET: 807 548 060 00027

POUR LES ORGANISMES

Dès réception du programme et jusqu'à session complète, l'inscription se fait à l'aide du bulletin d'inscription ou sous forme d'un bon de commande à adresser par courrier avec le règlement et contenant les informations suivantes:

- ✓ Coordonnées de l'établissement
- ✓ Nom du directeur
- ✓ Nom(s) et prénom(s) du (ou des) participant(s) et fonction
- ✓ Adresse(s) e-mail du (ou des) participant(s)
- ✓ Intitulé de la formation et montant
- ✓ Dates de la formation

RÈGLEMENT

- Les participants sont tenus à une obligation de discrétion en ce qui concerne toutes informations relatives à d'autres participants dont ils pourraient avoir connaissance.
- Les participants n'ont accès aux locaux que pour le déroulement de la formation. Il est interdit d'introduire des personnes étrangères à la formation dans les locaux.
- Sauf accord préalable, il est interdit de quitter la salle avant l'heure prévue de la fin de formation.
- Il est interdit d'enregistrer, de filmer, de prendre des photos et de diffuser les séances de formation. Les méthodes pédagogiques et la documentation diffusées sont protégées au titre des droits d'auteur et ne peuvent être réutilisées autrement que pour son strict usage personnel.

MODALITÉS PRATIQUES

Accueil :

Les participants sont accueillis à partir de 30 minutes avant le début de la formation

Horaires :

Pour les deux jours de formation : 9H00-12H00 / 13H30-16H00

Validation de la formation:



Une attestation de participation nominative vous sera fournie à la fin des deux jours de formation (selon la feuille d'émargement certifiant votre présence sur l'ensemble des deux jours). Toute absence à une partie de la formation pourra entraîner une modification de cette attestation ou son refus.